



## EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

#### **PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :**

- \* Accessible dès 15 ans après une classe de 3ème ou de 16 à 29 ans sans condition,
- \* Motivation à exercer le métier visé et par la formation en alternance.

#### **OBJECTIFS :**

Diplôme d'insertion professionnelle, le CAP forme aux techniques et aux savoirs faire professionnels des métiers. Il dispense un premier niveau de qualification professionnelle.

A l'issue de sa formation, le titulaire du CAP Monteur en Installations Sanitaires est capable de :

- Installer, entretenir et réparer des installations sanitaires,
- Effectuer des opérations de maintenance,
- Décoder un dossier technique pour préparer une installation, organiser son poste de travail selon les plans et la réglementation ;
  
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage ;
- Valider un diplôme de niveau 3 (CAP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION :**

- Respect du référentiel de certification défini par l'Education Nationale,
- Mise en œuvre du Contrôle en Cours de Formation à la MFR et en Entreprise,
- Réalisation d'un chef d'oeuvre.

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

- \* Entretien avec le Directeur,
- \* Remise du dossier d'inscription,
- \* Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
- \* Délais d'accès à la formation selon la réglementation.

#### **TARIFS :**

\* **Coût de la formation :** gratuité des frais de scolarité pour les apprentis. Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

#### **\* Possibilité d'internat ou de demi-pension Tarifs 2021 / 2022**

##### **Participation des familles :**

Demi-pension : 57 € par semaine  
(798 € à l'année)

Internat : 103 € par semaine  
(1442 € à l'année)

##### **\* Participation des OPCO :**

15 € par semaine pour les demi-pensionnaires x 14 semaines,

51 € par semaine pour les internes (24 € pour les nuits + 27 € pour les repas) x 14 semaines

\* **Frais d'adhésion à l'association :** 100 €

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

- \* Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap,
- \* Référent H+ présent dans l'établissement,
- \* Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



### MÉTHODES MOBILISÉES :

- \* Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- \* Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

### DURÉE :

- \* Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- \* 14 semaines en CFA x 2
- \* 33 semaines en entreprise x 2

### CONTENU DE LA FORMATION :

- \* **Enseignement général : 526 heures** (français, histoire géographie, éducation morale et civique, mathématiques, sciences, anglais, arts appliqués)
- \* **Enseignement professionnel : 454 heures** (technologie, travaux pratiques, alternance, mathématiques professionnels, dessin technique)  
**soit 980 heures de formation**
- \* Réalisation du chef d'oeuvre
- \* **Modules de sécurité :**
  - Diplôme S.S.T.

### INDICATEURS 2021

- \* Taux de réussite : 100 % (19 admis sur 19 inscrits)
- \* Taux de rupture 2020 : 2.5 %
- \* Taux d'insertion 2020 :
  - Poursuite Etude : 75 % / - Sans emploi : 13 %
  - Création Entreprise : 13 %
- \* Taux de satisfaction :
  - Apprenants : 83,7 % / - Famille : 100 %
  - Entreprise : 71,3 %

### PASSERELLES ET DEBOUCHES :

Le CAP Monteur en Installations Sanitaires atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel,
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure,
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

**Poursuite d'Etudes à la MFR :** BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire

### Autres possibilités de poursuite d'études :

#### CAP :

Monteur.se en Installations Thermiques,

#### Mention complémentaire :

Maintenance en équipement thermique individuel,

#### Brevet Professionnel :

Monteur.se en Installations du Génie Climatique et Sanitaire,

Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air,

Monteur.se en Installations des systèmes énergétiques et climatiques,

#### Bac Pro :

Technicien.ne en installations des systèmes énergétiques et climatiques.

### RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Nicolas MOUSSERIN

(nicolas.mousserin@mfr.asso.fr)